Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20260415-D2625-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle municipale de Coëtmieux, sous la présidence de Madame HAQUIN Laurence.

Date de la convocation : 10/04/2026

Etaient présents : HAQUIN Laurence, LEPAGE Christelle, BERTRAND Daniel, PÉCHEUR Virginie, LE MOUNIER Jean-Marie, LE GLATIN Lydie, ROHON David, KERANGUYADER Erwan, PURON Muriel, CABARET Armelle, ROUAULT Sylvie, RECAN Yoann, BERTRAND Jérôme, LE COQ Christa, ROULLIER Marie, GODIN Virginie, LEFEBVRE Tanguy, DUBOIS Pierre

Absent excusé : Monsieur GALLO Frédéric donne pouvoir à Madame LEPAGE Christelle
Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Christelle

OBJET : 5.3 Délégations et commissions : Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) D2625

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, ADAC. L'ADAC appelle à renouveler ses instances et en particulier son conseil d'administration.
Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration est de la compétence de l'Assemblée générale. Dans cette perspective, le Conseil municipal doit désigner parmi les conseillers la personne qui représentera la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Madame HAQUIN Laurence, maire, en tant que représentante de Coëtmieux au sein de l'ADAC.

VOTE : 19
- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Laurence HAQUIN



Secrétaire de séance
Christelle LEPAGE